

ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ÉDITORIALE

Note de fonctionnement à l'attention des auteurs et des évaluateurs

L'évaluation des manuscrits soumis pour publication à UGA Éditions se déroule en 3 étapes :

1. Étude d'opportunité scientifique et éditoriale

Les critères retenus pour juger de la recevabilité d'un manuscrit sont :

- la qualité de son apport aux collections existantes ;
- son opportunité de publication d'un point de vue éditorial.

2. Expertise scientifique et éditoriale

La qualité scientifique du manuscrit est évaluée par deux experts minimum, dont un au moins extérieur au site grenoblois. Les experts sont proposés par les directeurs de la collection envisagée en concertation avec le responsable du secteur correspondant. L'expertise se déroule en simple aveugle (anonymat des experts mais pas des auteurs). UGA Éditions s'efforce de ramener les délais des expertises au minimum. Le délai habituel est de deux mois.

Une première décision d'accepter ou de refuser le manuscrit est prise conjointement par les directeurs de collection et le responsable de secteur sur base des avis des experts. Cette décision est motivée dans un bilan scientifique et peut être de trois types :

- refus ;
- acceptation sous réserve de modifications ;
- acceptation en l'état.

Dans les deux derniers cas, l'évaluation scientifique est suivie d'un examen éditorial approfondi pouvant donner lieu à des remarques et demandes de modifications supplémentaires (bilan éditorial).

Le résultat de cette double expertise scientifique et éditoriale est ensuite communiqué aux auteurs ainsi qu'aux experts. Chacun reçoit le dossier complet : bilan scientifique, bilan éditorial, rapports des experts anonymisés.

3. Contrôle du manuscrit révisé et mise en production

Les directeurs de collection, en accord avec le responsable de secteur, ainsi que les éditeurs d'UGA Éditions vérifient l'adéquation du manuscrit révisé aux conditions de publication indiquées lors de l'étape 2 ci-dessus. Le dossier de publication final est constitué et le projet est contractualisé.

Le comité éditorial valide à chacune de ces étapes le projet d'ouvrage.